

1. Identification du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise : _____

Adresse de correspondance

N° Rue App. ou local

Ville Province Code postal

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____

Signature du demandeur

Date

2. Information sur le support

Je désire obtenir la ou les listes sur :

- Cédérom (fichier Excel)
- Papier
- OU par courriel (fichier Excel joint)

3. Liste demandée

Vous désirez obtenir de l'information sur :

Section A – Sociétés autonomes et cabinets

- Liste des sociétés autonomes
- Liste des cabinets
- Les deux listes

Disciplines
(cochez la ou les disciplines désirées)

- Assurance de personnes
- Assurance collective de personnes
- Assurance de dommages
 - Agent seulement
 - Courtier seulement
- Expertise en règlement de sinistres
- Planification financière

Toutes ces disciplines

Régions administratives
(cochez la ou les régions désirées)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 01 – Bas St-Laurent | <input type="checkbox"/> 10 – Nord-du-Québec |
| <input type="checkbox"/> 02 – Saguenay
Lac-Saint-Jean | <input type="checkbox"/> 11 – Gaspésie-
îles-de-la-
Madeleine |
| <input type="checkbox"/> 03 – Québec | <input type="checkbox"/> 12 – Chaudière-
Appalaches |
| <input type="checkbox"/> 04 – Mauricie | <input type="checkbox"/> 13 – Laval |
| <input type="checkbox"/> 05 – Estrie | <input type="checkbox"/> 14 – Lanaudière |
| <input type="checkbox"/> 06 – Montréal | <input type="checkbox"/> 15 – Laurentides |
| <input type="checkbox"/> 07 – Outaouais | <input type="checkbox"/> 16 – Montérégie |
| <input type="checkbox"/> 08 – Abitibi-
Témiscamingue | <input type="checkbox"/> 17 – Centre-du-Québec |
| <input type="checkbox"/> 09 – Côte-Nord | |

18 – Toutes ces régions

4. Avis et conseil au demandeur d'une liste de représentants

Votre demande ne doit pas viser l'obtention en bloc des renseignements à caractère public puisque le registre de l'Autorité est constitué dans le seul but de permettre au public de vérifier à la pièce si une personne est autorisée à agir comme représentant.

Si votre requête implique une utilisation des renseignements personnels contenus dans le registre à une fin autre que celle pour laquelle ils ont été colligés par conséquent, votre requête sera jugé non conforme à l'objet des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1 (la « Loi sur l'accès ») en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

La position de l'Autorité s'appuie sur la jurisprudence constante de la Commission d'accès à l'information relativement à l'application de la Loi sur l'accès.

Si toutefois, vous souhaitez vérifier si un représentant est inscrit au Registre de l'Autorité, vous pouvez le faire à partir de notre site Internet.

Pour obtenir une copie de votre dossier de représentant, veuillez compléter le formulaire « Demande d'accès à son dossier de représentant ».

Pour toute autre demande d'accès à un document, veuillez utiliser le formulaire « Demande d'accès à l'information ». Nos formulaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.lautorite.qc.ca

5. Modalités de paiement et de consultation

Les frais relatifs à la demande d'accès s'appliquent en vertu de l'annexe 1 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission des documents et de renseignements personnels*. Le coût pour ce service varie donc en fonction du type et du nombre de documents demandés.

Lors d'une demande d'obtention à distance, la Responsable de l'accès à l'information vous transmettra un estimé des coûts reliés à la reproduction du document. À la réception de votre paiement, nous vous ferons parvenir une copie du document ainsi que l'original de la facture, s'il y a lieu. Prenez note qu'aucun remboursement ne sera accordé pour ce service.

Veuillez transmettre votre demande à l'adresse suivante :

Responsable de l'accès à l'information
A/S Gestion documentaire
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

6. Mesures d'accommodement

L'Autorité traite les demandes qui lui est soumise en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de manière à permettre l'exercice, par la personne handicapée, des droits conférés par cette loi.

Si vous êtes une personne handicapée et que vous désirez exercer un droit prévu par la Loi sur l'accès, nous vous invitons à nous faire part de la nature de votre handicap, ainsi que de toute mesure ou tout accommodement qui serait susceptible de faciliter l'exercice de vos droits d'accès ou de rectification.

Dans la mesure où la demande formulée est raisonnable, l'Autorité y donnera suite. Advenant qu'il soit impossible pour l'Autorité de répondre à votre demande d'accommodement, l'Autorité verra à vous proposer une autre alternative. L'Autorité, dans l'exercice de vos droits d'accès et de rectification, veille à respecter la Politique sur l'exercice des droits des personnes handicapées, prise en décembre 2006 par le ministère de la Santé et des Services Sociaux.